



# Buzet

Juin / Juillet 2023- N°18

# Mag'

## Éditorial



Dans ce numéro du Buzet Mag', vous trouverez les rubriques habituelles : les travaux, les services au public, informations pratiques et vie du citoyen, les traditionnels portraits, le retour en images et, comme chaque année, une rubrique sur la fiscalité communale et intercommunale. A cet égard, la brutale augmentation du prix de l'énergie que nous subissons depuis un an, malgré les dispositifs « amortisseurs » mis en place par l'Etat, nous a obligé à étudier toutes les pistes pour d'économies possibles sur ce poste de dépenses. Ceci a motivé l'accélération de la rénovation de l'éclairage public dont les nouvelles installations seront efficaces pour la rentrée.

Vous découvrirez dans ce numéro deux pages consacrées aux jeunes sapeurs-pompiers : l'Albret et notre commune sont en pointe dans l'accueil et la formation de nouvelles recrues, ce qui passe par une sensibilisation précoce à la mission de sapeur-pompier volontaire. Buzet possède un centre d'incendie et de secours parmi les plus performants du département en ce qui concerne le nombre de volontaires et de sorties par an par rapport à sa taille. Le partenariat entre la commune et le SDIS (service départemental d'incendie et de secours) y contribue pleinement. Buzet est fier de son centre et de ses bénévoles, ce qui permet d'attirer les « jeunes pousses » !

Vous trouverez également dans ce bulletin deux pages consacrées au « pôle intergénérationnel » qui fonctionne de manière remarquable, avec de nombreuses actions et initiatives appréciées de tous, petits et grands !

Enfin, je vous invite à consulter le site internet de la commune [www.buzetsurbaise.fr](http://www.buzetsurbaise.fr), entièrement rénové il y a déjà un an et régulièrement actualisé. Il vous permet de trouver les informations utiles entre chaque Buzet Mag' ainsi que les dernières éditions des bulletins d'information et bien sûr les comptes rendus du Conseil municipal. En termes de communication, vous pouvez également télécharger l'application « Panneau Pocket » que le secrétariat de la mairie renseigne régulièrement et n'oubliez pas le site d'Albret communauté [www.albretcommunaute.fr](http://www.albretcommunaute.fr) qui est complémentaire du nôtre.

Toute l'équipe du Buzet Mag' vous souhaite une très bonne lecture !

Le Maire,  
Jean-Louis Molinié

## BUZET-SUR-BAÏSE

**Le compte administratif 2022 a été approuvé par le Conseil municipal : il a été clôturé avec un excédent de 186.468 € en fonctionnement et un déficit de 19.573 € en investissement, soit un solde positif de 166.894 €. L'excédent a été affecté en partie au fonctionnement 2023 (135.068 €) et à l'investissement 2023 (51.400 €). Le déficit d'investissement est reporté en investissement.**

L'affectation à l'investissement permettra de poursuivre le financement des travaux prévus en 2023 avec notamment la rénovation complète de l'éclairage public par un système à LED particulièrement économe (75.118 € de participation de la commune versés au syndicat départemental « Territoire d'Énergie » en quatre annuités, sur un coût total de 154.178 €), la participation aux travaux du réseau d'assainissement collectif du secteur de Barbistoc (87.500 € financés par un emprunt, sur 170.000 € estimés, le solde étant pris en charge par le syndicat départemental « EAU 47 »), ainsi que le financement de la première phase du lotissement Le Padouen réalisé avec le concours de la SEM 47 (société d'économie mixte départementale).

**Le budget primitif 2023 a été adopté par le Conseil municipal avec 1.583.920 € en fonctionnement et 620.581 € en investissement pour un total de 2.204.501 €.**

Le niveau des bases fiscales a été réévalué par l'État à hauteur de 7,1 % (3,4 % en 2022 et 0,2 % en 2021) et en complément, le Conseil municipal a décidé d'augmenter de 1 % les taux d'imposition de la fiscalité communale :

**Taxe sur le foncier bâti 41,49 % (41,08 % en 2022)**

**Taxe sur le foncier non bâti 54,50 % (53,96 % en 2022)**

Pour rappel, désormais **la taxe d'habitation ne s'applique plus qu'aux résidences secondaires, elle a été fixée à 12,04 % (11,92 % en 2022)**. En compensation, les communes perçoivent désormais la part départementale de l'impôt foncier (il y a donc, depuis 2022, regroupement des deux taux sur la feuille d'impôts) avec un dispositif de péréquation.

## ALBRET COMMUNAUTÉ

Les taux de fiscalité sont les suivants :

- **CFE : 31,80 % (lissé sur 6 ans à partir de 2020, il correspond au taux communal et au taux intercommunal cumulés)**
- **Foncier bâti : 8,57 %**
- **Foncier non-bâti : 25,81 %**
- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9,58 %**

### **Ordures ménagères**

**Le taux de la T.E.O.M. (taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères assise sur le foncier bâti)** qui sert à financer le service assuré par le SMICTOM L.G.B. (Syndicat de collecte regroupant les communautés de l'Albret et du Confluent-Côteaux de Prayssas), après une hausse en 2022, est stable. Il y aura même cette année une très légère baisse en raison du « lissage » entre les différentes communes : 13,55 % contre 13,56 % l'an passé. L'augmentation du taux sera lissée jusqu'en 2027 avec un objectif de taux unique à 13,50 %.

Afin de maîtriser le coût de ce service, **un effort sur le recyclage et une réduction du poids des « sacs noirs » est indispensable.** Cet effort passe par la substitution de l'apport volontaire à la collecte en porte à porte : il sera nécessaire d'installer sur notre commune, dans le courant de l'année 2023, de nouveaux sites équipés de conteneurs enterrés ou semi-enterrés où seront apportés les déchets recyclables et les « sacs noirs » contenant les déchets ménagers non recyclés.

### **GEMAPI**

**Taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations) :** conformément à la Loi MAPTAM du 27 janvier 2014, notre Intercommunalité a décidé d'instaurer la taxe GEMAPI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le produit de cette imposition est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

**Le coût prévisionnel pour la compétence GEMAPI s'élève pour l'année 2023 à 817 750 euros**, dont 402 000 euros en investissement et 415 750 euros en fonctionnement. Le montant des recettes estimées est de 276 300 euros (subventions). Le produit attendu pour équilibrer le coût de la GEMAPI s'élève donc à 541 450 euros. Pour information, notre commune est l'une des principales bénéficiaires du dispositif GEMAPI : ce sont tous les habitants d'Albret Communauté qui participent au financement de la réfection et de l'entretien des digues de la Baïse que nous n'aurions pas pu assumer sans cette mutualisation.

**Pour information, le produit 2023 de la taxe GEMAPI d'Albret Communauté (environ 540 000 euros) représente environ 19 € par habitant sur notre territoire (on ne doit pas excéder 40 € par habitant et par an)**, la règle imposant de couvrir le besoin de financement.

Pour mémoire les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) votent un produit attendu et non un taux. L'administration fiscale est ensuite chargée d'assurer la répartition du produit entre toutes les personnes physiques et morales assujetties :

- aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties,
- à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- à la cotisation foncière des entreprises,

le montant de 19 € par habitant est donc un montant théorique. Par conséquent, **les services fiscaux activeront la colonne GEMAPI sur les feuilles d'impôts locaux qui seront envoyées aux contribuables à l'automne, les taux exacts permettant de lever le produit attendu ne sont pas encore connus.**



La saison de la tonte des jardins est revenue et cette activité peut être une source de nuisances pour le voisinage.

Dans le souci de rendre possible le « vivre ensemble » dans notre commune, nous vous rappelons que les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, etc.) ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi de **8h30 à 12h30** et de **14h à 19h30**,
- Le samedi de **9h à 12h** et de **15h à 19h**,
- Le dimanche et les jours fériés de **10h à 12h**.





Le code de l'environnement, le code de la santé publique et le règlement sanitaire départemental (RSD) interdisent le brûlage à l'air libre de ses déchets (déchets ménagers et déchets verts).

Brûler ses déchets peut, non seulement causer des troubles de voisinage dus aux odeurs et à la fumée, mais aussi entraîner la propagation d'incendies si les feux sont mal contrôlés.



Brûler 50 kg de déchets végétaux émet autant de particules véhiculant des composés toxiques et cancérigènes que 6 mois de chauffage avec une chaudière à fioul, 9800 km parcourus avec une voiture diesel récente en circulation urbaine ou 37900 km parcourus avec une voiture essence en circulation urbaine !

La déchèterie la plus proche pour trier les déchets se trouve à Damazan et, à compter du 6 juin, ses horaires ont été élargis :

du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h





### Réglementation des feux d'artifice par arrêté municipal

L'organisateur d'un **spectacle pyrotechnique** doit en faire la déclaration au moins un mois avant la date du spectacle sur imprimé Cerfa à déposer en mairie. La déclaration décrit les conditions de mise en œuvre des produits, la liste des produits qui seront utilisés, le nom de la personne qui en dirige l'exécution, les dispositions destinées à limiter les risques pour le public et le voisinage, et l'attestation d'assurance responsabilité civile.

Cependant, pour des raisons de sécurité et de tranquillité publique et, dans le cadre des pouvoirs de police générale du Maire, la municipalité a décidé de **rendre obligatoire la déclaration en mairie de tout feu d'artifice** dans les mêmes conditions, même s'il ne s'agit pas d'un spectacle pyrotechnique, mais simplement d'un tir d'artifice de divertissement inférieur à 35 kg de matière active. **Ces tirs d'artifice ne seront autorisés que jusqu'à 00h et interdits en cas de période d'interdiction dans les communes forestières** (contextes de risque majeur d'incendie à proximité de la commune ou en cas d'arrêté préfectoral restrictif).

Cette obligation s'applique pour tout feu d'artifice tiré sur le territoire communal, en tout lieu, public ou privé.

La Mairie informera le Corps Communal d'Incendie et de Secours communal de Buzet-sur-Baïse à chaque demande ayant fait l'objet d'une déclaration et d'une autorisation.



Si vous avez trouvé un objet, merci de bien vouloir le déposer au secrétariat de mairie qui conserve tous les objets trouvés sur le territoire de la commune. Il sera gardé jusqu'à ce que son propriétaire vienne en faire la demande.

Portefeuilles, trousseaux de clés, téléphones portables, papiers divers, CB, cartes nationales d'identité, passeports, permis de conduire, vêtements, bijoux et même VTT, vélos, motos, mobylettes, toutes sortes d'objets peuvent être retrouvés et apportés au secrétariat de mairie.

**Vous pouvez donc vérifier si vos objets ont été trouvés et confiés au service de la mairie en nous contactant au 05.53.84.74.19**

## TRAVAUX

- Réalisation d'une mini écluse rue du Ruisseau de la Paix
- Limitation à 30 km/h rue du Ruisseau de la Paix
- Abattage d'arbres sur la digue de Baïse pour la préserver
- Goudronnage du parking du marché

Eclairage en partenariat avec Territoire d'Énergie 47 (TE 47) :

- Réfection de toutes les armoires d'éclairage public avec pose d'horloges astronomiques
- Remplacement de tous les points lumineux par éclairage à LED équipés de détecteurs de mouvements et moins énergivores en consommation et en maintenance





Conférence M.E.R.47  
Mémoire de l'Espagne Républicaine



Vernissage de l'exposition d'Arts



Vernissage expo Rencontre Expression



Visite d'une classe à l'exposition d'Arts



Kermesse école, remise calculettes  
et diplômes de fin de cycle scolaire



Atelier collage à l'exposition d'Arts



Rassemblement républicain du 3 juillet



Visite du RAM à la bibliothèque



### LES 30 ANS DES FOUS DU BARON



## Maloé



Depuis toujours, Maloé Fresquet rêve d'être pompier. Ses parents Aurélie et Julien sont pompiers volontaires sur la commune de Buzet et, bien sûr, elle a baigné dedans depuis toute petite, mais sa démarche est personnelle.

Maloé est née le 13 juillet 2007 à Agen. Elle est entrée l'année de sa sixième à l'école des jeunes pompiers, précisément à 11 ans et demi.

Pendant 5 ans, tous les samedis matin (sauf vacances scolaires), elle a suivi une formation faite de théorie, pratique, manœuvres, secourisme, etc.

Elle a obtenu à 16 ans son Brevet National des Jeunes Pompiers.

Après ses tests physiques et une visite médicale, le 26 juin, elle a reçu son paquetage. Maloé sera enfin jeune pompier à la caserne de Buzet.

Maloé arrive pour l'instant à concilier la poursuite de ses études et son engagement, elle est encore au lycée à Aiguillon afin d'obtenir son Bac.

Cependant, elle nous explique qu'après le Bac, elle souhaite entreprendre des études de médecine et sera sans doute contrainte de mettre provisoirement sa carrière de pompier entre parenthèses.

Maloé est le reflet d'une jeune adolescente qui sait ce qu'elle veut et a mis toutes les chances de son côté pour devenir jeune pompier. Nous lui adressons toutes nos félicitations.



## Eliot



Eliot Sanchez est né le 4 août 2006 à Agen. Dès son plus jeune âge et comme beaucoup de petits garçons, il rêvait d'être pompier. Pour Eliot, les pompiers représentent le courage et le dévouement.

En grandissant, soutenu par son oncle, chef de corps des pompiers de Buzet, il a tout fait pour que ce rêve devienne réalité.

Il a souhaité intégrer l'école des jeunes sapeurs-pompiers mais cela n'a pu se faire en raison de la crise sanitaire.

Pour autant, Eliot n'a pas baissé les bras, il a intégré la caserne de Buzet. Il a ainsi participé aux différentes manœuvres qu'il a toujours réalisées avec plaisir, il a trouvé auprès de tous les membres de la caserne une deuxième famille.

Comme Maloé, après les tests physiques et une visite médicale, le 26 juin 2023, il a reçu son paquetage et est devenu jeune pompier à la caserne de Buzet.

Eliot a déjà eu la formation de secouriste et, dès la fin juillet, il participera à la formation incendie.

Il a déjà fait son « baptême du feu », notamment à Agen où il a passé 2 jours à la caserne. Il a pu « sortir » sur un accident et à Buzet sur un petit sinistre.

Mais Eliot ne compte pas s'arrêter là. Après le bac qu'il passera fin 2024, il espère réussir le concours pour devenir pompier professionnel.

A tous les jeunes qui aimeraient suivre le même parcours, il leur recommande de foncer et de ne jamais baisser les bras.

Nous félicitons également Eliot pour son engagement et lui souhaitons le meilleur pour l'avenir.



## Histoire d'une enfant du pays, entrepreneuse, fière des valeurs du Sud-Ouest



Au 6, rue du Bournion, à Buzet, dans sa belle et paisible demeure, Adèle (32 ans), accueille sa patientèle, le sourire aux lèvres et le cœur heureux.

C'est là qu'elle a ouvert depuis un an, presque jour pour jour, son cabinet d'ostéopathie, une véritable passion qu'elle tient de la pratique du rugby depuis sa plus jeune enfance. Rien d'étonnant quand on est né à Buzet !

Mais ne vous y trompez pas : derrière une silhouette douce et féminine, Adèle cache une personnalité volontaire, ambitieuse et très sportive. Joueuse de rugby depuis l'âge de 4 ans, elle est très tôt

confrontée aux blessures, accidents et autres aléas des challenges sportifs.

Elle se découvre alors une vocation de soigneuse et entame des études d'ostéopathie à Montpellier, essai qu'elle transformera 5 ans plus tard par l'obtention du diplôme tant convoité.

Aussitôt diplômée, aussitôt installée, Adèle ouvre son premier cabinet à Montpellier. Elle ne peut toutefois résister longtemps aux sirènes du Lot-et-Garonne, de sa famille et de la vie à la campagne, saine et sans stress.

De retour à Buzet, Adèle se sent chez elle, elle est agréablement surprise par la rapide fréquentation de son cabinet (patients de Buzet et d'ailleurs), et est rassurée par l'évolution dynamique de la commune avec l'ouverture de nouveaux commerces.

Sur le plan professionnel, Adèle est à l'écoute de ses patients et adapte sa pratique à chacun d'eux, qu'ils soient nourrissons, enfants, femmes enceintes, sportifs, sédentaires ou seniors.

Par ailleurs, pour son évolution personnelle, elle tient à garder des liens avec des professionnels de la santé en se rendant 1 fois par semaine à Bordeaux.

Au milieu d'un emploi du temps intense et diversifié, Adèle, mariée, est aussi maman d'une petite fille de 1 an, bonheur qu'elle revendique et qui finit de compléter son plein épanouissement.

Vraiment, Adèle ne laisserait sa place pour rien au monde !

### **Bienvenue au cabinet d'ostéopathie d'Adèle**

Consultations du lundi 9h au samedi 13h.

Possibilité de rendez-vous directs ou sur Doctolib.

Sans ordonnance, remboursement possible par les mutuelles. Mail : [gerin.osteo@gmail.com](mailto:gerin.osteo@gmail.com)

Tel : 06 19 03 08 40



## Du professionnalisme à l'humanisme : parcours d'un jeune entrepreneur



Flanqué de sa camionnette blanche surmontée d'une échelle métallique, Thibaut (36 ans) sillonne inlassablement les routes de Buzet et des alentours pour proposer ses services de charpentier.

Depuis la création de son entreprise en 2019, Thibaut est polyvalent dans sa spécialité. Il assure un large éventail de travaux à domicile : réparation, zinguerie, entretien, contrôle de toiture

et se prête avec plaisir aux dépannages du quotidien.

Mais ce qu'il aime par-dessus tout dans son métier, c'est le contact avec les gens et les services qu'il rend à sa clientèle.

Pour lui, professionnalisme rime avec valeurs humaines. Pour preuve, ses nombreux engagements passés au sein des associations de Buzet (rugby, comité des fêtes, pompiers) où sa compétence, reconnue par ses pairs, l'a amené à la présidence du comité des fêtes pendant quelques années.

L'évolution grandissante de son entreprise l'a toutefois conduit à réduire peu à peu ses activités extra professionnelles. Il consacre la plupart de son temps libre à sa famille (3 jeunes enfants), à ses amis et, lorsque son agenda le permet, aux plaisirs du jardinage.

Comme beaucoup de chefs d'entreprise actuels, Thibaut est impacté par les difficultés économiques, le manque de visibilité professionnelle, la hausse des prix (matériaux et carburants), les délais d'approvisionnement...

Tous les sujets d'actualité l'intéressent et il n'est jamais à court d'argumentaires. Il est particulièrement sensible aux problèmes sociétaux et craint un avenir difficile dans les domaines économique, écologique, ou encore géopolitique.

**Sa motivation ?** Il la trouve dans les valeurs familiales et dans la convivialité des discussions entre amis.

**Son objectif ?** Continuer d'exercer le métier qu'il aime et vivre en harmonie avec les gens autour de lui.

Vaste programme, mais c'est une autre discussion...

**Contact :** canouet.charpente@gmail.com

Tel : 06 30 87 52 73

Se déplace sur RV



Que d'évolution depuis ce mois d'août 2022 où le pôle intergénérationnel a vu le jour dans notre commune au 41, rue Maurice Luxembourg !

C'est là, dans ce magnifique site nouvellement rénové par la municipalité, que trois associations buzéquistes - la bibliothèque, le club des Cépages et les Fous du Petit Baron – évoluent depuis un an dans leurs activités respectives.



L'histoire de cet endroit remonte à plusieurs décennies lorsqu'il abritait l'école primaire du village dirigée par Mme Baldassini, l'institutrice de l'époque. Des souvenirs d'enfance encore présents dans la mémoire de nos Aînés.

L'endroit est donc particulièrement adapté aux animations culturelles et à la transmission des savoirs, une aubaine pour la municipalité qui encourage le « vivre ensemble » et les rencontres entre générations.

A cela s'ajoute l'installation récente de mobilier intérieur et extérieur qui finit d'en faire un lieu de convivialité.

L'implantation symétrique des bâtiments se prête parfaitement à l'accueil d'animations destinées à des publics différents. Ainsi, on trouve de part et d'autre :

- Les services de la bibliothèque municipale
- Les rencontres et repas des Aînés du club des Cépages
- Les rencontres intergénérationnelles Séniors/ Juniors
- Les répétitions de théâtre par Les Fous du Petit Baron
- Les rencontres du club d'anglais
- Les conférences et dédicaces d'auteurs
- L'accueil des enfants de l'école



Conférence A. Parailous

La salle de réception communale (son nom reste encore à définir), dimensionnée pour des rencontres de taille moyenne (environ 50 personnes), est ouverte à toutes les associations. Les manifestations accueillant un public plus nombreux sont évidemment redirigées vers la salle polyvalente (salon du livre, théâtre, spectacle des écoles, lotos...)

Vous l'aurez compris, ce lieu de vie à accueil multiple, a sa fonction dans notre village. Il vous attend pour un livre emprunté à la bibliothèque, une réunion avec les Aînés, une conversation en anglais, un atelier théâtre ou tout autre sujet de partages et d'échanges. Vous pouvez, si vous le souhaitez, vous joindre à l'une ou l'autre de ces activités dès la rentrée de septembre.

### Personnes à contacter

#### Bibliothèque et Culture pour Tous

**Contact :** bibliotheque.buzet@gmail.com

**Secrétariat :** Martine Guillemot (tél. 06 87 06 47 84)

**Ouverture :** mercredi 10h-12h et 15h-17h  
samedi 10h-12h



Première rencontre intergénérationnelle

#### Les Cépages

**Contact :** Maryse Castera (tél. 05 53 84 75 48)

**Activité :** vendredi 14h-18h soit petit loto, soit belote

#### Les Fous du Petit Baron

**Contact :** Martine Souliès (tél. 06 29 88 88 96)

**Atelier :** mercredi de 15h à 19h



Répétition des Petits Fous

#### Les Conversations anglaises

**Contact :** Chantal Garez (tél. 06 13 77 23 16)

**Atelier :** lundi 14h-16h (2 fois/ mois)

### A NOTER DANS VOS AGENDAS

**samedi 23 septembre**

**Rentrée festive au pôle intergénérationnel** (tout public)

- Rencontre intergénérationnelle sur le thème «raconte-moi les jeux et loisirs d'autrefois»,
- Temps partagé autour de jeux d'autrefois (pour tous les âges),
- Inauguration de la salle municipale nouvellement rénovée en présence de Monsieur le Maire.



Deuxième rencontre intergénérationnelle

## Bientôt 16 ans ! Pensez au recensement

### CALENDRIER DE VOS DÉMARCHES

<b>A 16 ANS</b>	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile, ou sur internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
<b>A 16 ANS 1/2</b>	Dès réception d'un mail, créez votre compte sur <a href="http://majdc.fr">majdc.fr</a> , afin de faciliter votre convocation
<b>A PARTIR DE 17 ANS</b>	Vous serez convoqué à votre Journée Défense Citoyenneté
<b>DE 17 ANS à 25 ANS</b>	Vous présenterez le certificat de participation à la JDC lors de l'inscription à vos examens, concours et permis de conduire

## LE SAVIEZ-VOUS ?

La Journée Défense Citoyenneté est une étape clé, à ne pas manquer !

Votre certificat est obligatoire pour passer :

- Vos examens (CAP, BEP, BAC, permis de conduire,...)
- Vos concours (fonction publique, grandes écoles,...)

ou pour :

- Vous engager dans l'armée.



## CONTACT

Correspondant Défense : Joël de Longhi  
Conseiller municipal - 06 20 92 05 88